

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural,	8
Référence: 16 / 2023	
10 JAN. 2023	
A traiter par:	
Copie à:	

N°7453

Entrée le 09.01.2023

Déclarée recevable

Président de la Chambre des Députés

(s.) Fernand Etgen

Luxembourg, le 09.01.2023

Luxembourg, le 9 janvier 2023

Monsieur Fernand ETGEN

Président de la Chambre des Députés

LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

*« Des représentants du milieu agricole se plaignent à des intervalles plus ou moins réguliers de la concurrence déloyale livrée par des pays d'outre-mer et autres qui ne respectent pas les mêmes obligations en matière de protection de l'environnement et du bien-être animal que l'agriculture luxembourgeoise. Il va sans dire que l'Union européenne importe les produits agricoles les plus divers de tous les coins du monde.*

*Voilà pourquoi nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural:*

*Monsieur le Ministre peut-il présenter des statistiques concernant les importations au Luxembourg des principaux produits agricoles en provenance de pays d'outre-mer et leur évolution récente ? Comment les contrôles de qualité en la matière sont-ils organisés et à l'échelle européenne et au niveau national ?*

*Les produits qui ne respecteraient pas les mêmes exigences de qualité imposées aux producteurs européens, et partant luxembourgeois, se voient-ils infliger des taxes spécifiques? Dans l'affirmative, lesquelles?*

*Dans quelle mesure la politique commerciale de l'U.E. tiendra-t-elle compte à l'avenir des évolutions récentes en matière de protection animale et environnementale dans la conclusion de nouveaux accords? À quel stade les discussions en la matière se trouvent-elles actuellement ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



**André BAULER**  
Député



**Gusty GRAAS**  
Député



**Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, de Monsieur le Ministre de l'Economie et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n°7453 des honorables Députés Messieurs André Bauler et Gusty Graas**

- Réponse à la question 1

Au niveau européen les contrôles concernant les produits agricoles sont effectués au point d'entrée dans l'UE. Une fois que les produits ont été déclarés conformes à la législation européenne, ils peuvent circuler librement au sein de l'Espace économique européen (EEE). Le Luxembourg possède un seul point d'entrée pour des produits en provenance directe d'un pays tiers à savoir l'aéroport du Findel. Ainsi tous les produits nécessitant un contrôle et arrivant par avion au CargoCenter sont contrôlés avant de pouvoir être mis sur le marché national ou celui d'un autre membre de l'EEE.

Les honorables Députés trouveront en annexe de la présente réponse un tableau retraçant pour les années 2019 à 2022 les importations au Luxembourg de produits alimentaires et/ou agricoles en provenance des différents continents ainsi que de l'UE, avec une distinction entre la zone Euro et hors zone Euro.



Afrique	CÉRÉALES				
Afrique	PRODUITS DE LA MINOTERIE; MALT; AMIDONS ET FÉCULES; INULINE; GLUTEN DE FROMENT	1	0	0	0
Afrique	GRANES ET FRUITS OLÉAGINEUX; GRANES, SEMENCES ET FRUITS DIVERS; PLANTES INDUSTRIELLES OU MÉDICINALES; PAILLES ET FOURRAGES		0		0
Afrique	GOMMES, RÉSINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VÉGÉTAUX		0		0
Afrique	MATIÈRES À TRESSER ET AUTRES PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS		0		0
Afrique	GRASSES ET HUILES ANIMALES, VÉGÉTALES OU D'ORIGINE MICROBIENNE ET PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRASSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE	3	2	0	14
Afrique	PRÉPARATIONS DE VIANDE, DE POISSONS OU DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES OU D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES, OU D'INSECTES				
Afrique	SUCRES ET SUCRERIES	1	1	0	4
Afrique	CACAO ET SES PRÉPARATIONS	2	0	1	0
Afrique	PRÉPARATIONS À BASE DE CÉRÉALES, DE FARINES, D'AMIDONS, DE FÉCULES OU DE LAIT; PÂTISSERIES	2	1	2	5
Afrique	PRÉPARATIONS DE LÉGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES	40	57	22	1
Afrique	PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	7	13	13	8
Afrique	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAGRIS	571	894	394	510
Afrique	RÉSIDUS ET DÉCHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; ALIMENTS PRÉPARÉS POUR ANIMAUX	0	0		
Afrique Total		2 260	2 236	1 432	1 542
Amérique	ANIMAUX VIVANTS	543	37	296	301
Amérique	VIANDES ET ABATS COMESTIBLES		0		0
Amérique	POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES	4	0		0
Amérique	LAIT ET PRODUITS DE LA LACTÉRIE; GÉUS D'ORSEAUX; MIEL NATUREL; PRODUITS COMESTIBLES D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS	2	0	0	0
Amérique	AUTRES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS	1	0	0	0
Amérique	PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORE CULTURE	44	1	1	1
Amérique	LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	0	0	0	0
Amérique	FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	57 312	65 522	57 534	29 220
Amérique	CAFÉ, THÉ, MATÉ ET ÉPICES	246	580	324	646
Amérique	CÉRÉALES	0	0	0	0
Amérique	PRODUITS DE LA MINOTERIE; MALT; AMIDONS ET FÉCULES; INULINE; GLUTEN DE FROMENT	1	0	0	0
Amérique	GRANES ET FRUITS OLÉAGINEUX; GRANES, SEMENCES ET FRUITS DIVERS; PLANTES INDUSTRIELLES OU MÉDICINALES; PAILLES ET FOURRAGES	1 220	1 445	1 131	1 262
Amérique	GOMMES, RÉSINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VÉGÉTAUX	0	0	0	0
Amérique	MATIÈRES À TRESSER ET AUTRES PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS				0
Amérique	GRASSES ET HUILES ANIMALES, VÉGÉTALES OU D'ORIGINE MICROBIENNE ET PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRASSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE	3	2	1	3
Amérique	PRÉPARATIONS DE VIANDE, DE POISSONS OU DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES OU D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES, OU D'INSECTES	117	45		36
Amérique	SUCRES ET SUCRERIES	21	9	6	5
Amérique	CACAO ET SES PRÉPARATIONS	39	15	21	20
Amérique	PRÉPARATIONS À BASE DE CÉRÉALES, DE FARINES, D'AMIDONS, DE FÉCULES OU DE LAIT; PÂTISSERIES	32	3	7	21
Amérique	PRÉPARATIONS DE LÉGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES	2	3	1	0
Amérique	PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	437	575	547	576
Amérique	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAGRIS	400	201	303	195
Amérique	RÉSIDUS ET DÉCHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; ALIMENTS PRÉPARÉS POUR ANIMAUX	50	30	57	51
Amérique Total		60 364	69 527	60 235	32 427
Asie	ANIMAUX VIVANTS	19	85	0	24
Asie	VIANDES ET ABATS COMESTIBLES				0
Asie	POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES				0
Asie	LAIT ET PRODUITS DE LA LACTÉRIE; GÉUS D'ORSEAUX; MIEL NATUREL; PRODUITS COMESTIBLES D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS	0	0	1	4
Asie	AUTRES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS		2	0	0
Asie	PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORE CULTURE	29	20	35	115
Asie	LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	9	5	10	20
Asie	FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	1 095	2 214	926	494
Asie	CAFÉ, THÉ, MATÉ ET ÉPICES	31	130	130	232
Asie	CÉRÉALES	0	20	40	0
Asie	PRODUITS DE LA MINOTERIE; MALT; AMIDONS ET FÉCULES; INULINE; GLUTEN DE FROMENT	13	17	1	3
Asie	GRANES ET FRUITS OLÉAGINEUX; GRANES, SEMENCES ET FRUITS DIVERS; PLANTES INDUSTRIELLES OU MÉDICINALES; PAILLES ET FOURRAGES	150	37	35	5
Asie	GOMMES, RÉSINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VÉGÉTAUX	202	198	31	23
Asie	MATIÈRES À TRESSER ET AUTRES PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS	0	2	1	3
Asie	GRASSES ET HUILES ANIMALES, VÉGÉTALES OU D'ORIGINE MICROBIENNE ET PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRASSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE	7	44	6	0
Asie	PRÉPARATIONS DE VIANDE, DE POISSONS OU DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES OU D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES, OU D'INSECTES	813	517	581	579
Asie	SUCRES ET SUCRERIES	1	3	4	2
Asie	CACAO ET SES PRÉPARATIONS	0	10	2	4
Asie	PRÉPARATIONS À BASE DE CÉRÉALES, DE FARINES, D'AMIDONS, DE FÉCULES OU DE LAIT; PÂTISSERIES	20	18	36	27
Asie	PRÉPARATIONS DE LÉGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES	6	1	2	6
Asie	PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	123	81	86	90
Asie	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAGRIS	341	373	344	290
Asie	RÉSIDUS ET DÉCHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; ALIMENTS PRÉPARÉS POUR ANIMAUX		3	5	3
Asie Total		2 964	4 544	2 310	1 850
Océanie et régions polaires	ANIMAUX VIVANTS				
Océanie et régions polaires	POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES	6		9	11
Océanie et régions polaires	LAIT ET PRODUITS DE LA LACTÉRIE; GÉUS D'ORSEAUX; MIEL NATUREL; PRODUITS COMESTIBLES D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS		1		
Océanie et régions polaires	AUTRES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS				0
Océanie et régions polaires	LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES				0
Océanie et régions polaires	FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	2 571	2 798	1 724	1 272
Océanie et régions polaires	CAFÉ, THÉ, MATÉ ET ÉPICES	1	0	1	0
Océanie et régions polaires	CÉRÉALES				0
Océanie et régions polaires	GRANES ET FRUITS OLÉAGINEUX; GRANES, SEMENCES ET FRUITS DIVERS; PLANTES INDUSTRIELLES OU MÉDICINALES; PAILLES ET FOURRAGES	65		0	0
Océanie et régions polaires	GOMMES, RÉSINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VÉGÉTAUX				0
Océanie et régions polaires	MATIÈRES À TRESSER ET AUTRES PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS				0
Océanie et régions polaires	GRASSES ET HUILES ANIMALES, VÉGÉTALES OU D'ORIGINE MICROBIENNE ET PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRASSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE				0
Océanie et régions polaires	SUCRES ET SUCRERIES	0	0	0	0
Océanie et régions polaires	CACAO ET SES PRÉPARATIONS	1	0	0	1
Océanie et régions polaires	PRÉPARATIONS À BASE DE CÉRÉALES, DE FARINES, D'AMIDONS, DE FÉCULES OU DE LAIT; PÂTISSERIES	1	0		0
Océanie et régions polaires	PRÉPARATIONS DE LÉGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES		1	1	0
Océanie et régions polaires	PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	3	6	11	9
Océanie et régions polaires	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAGRIS	13	11	9	2
Océanie et régions polaires	RÉSIDUS ET DÉCHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; ALIMENTS PRÉPARÉS POUR ANIMAUX				0
Océanie et régions polaires Total		2 964	2 821	1 735	1 945

\* provenance: pays depuis lequel la marchandise a été expédiée / \*\* Europe extra-UE - GB Inclue pour toutes les entrées

- Réponse à la question 2

Les produits qui ne sont pas conformes à la législation communautaire et ne respectent pas les conditions de sécurité alimentaire exigées ne peuvent pas entrer dans l'UE et sont rejetés au niveau du poste de contrôle frontalier. Dans ce cas, les produits peuvent soit être renvoyés dans leur pays tiers d'origine, soit être détruits sur le territoire national si un renvoi n'est pas possible.

- Réponse à la question 3

Les chapitres relatifs au commerce et au développement durable (CDD) qui sont désormais inclus dans tous les accords commerciaux de l'UE, permettent à la politique commerciale de l'UE de contribuer aux efforts dans la lutte contre le changement climatique et de la protection de l'environnement.

Le 17 octobre 2022, le Conseil de l'Union européenne a marqué son accord aux propositions de la Commission européenne visant à renforcer la contribution des accords commerciaux de l'Union européenne à la protection du climat, de l'environnement et des droits des travailleurs, en retravaillant l'approche des chapitres relatifs au commerce et au développement durable (CDD).

L'UE prévoit désormais d'inclure dans les nouveaux accords, ainsi que dans les accords existants qui sont mis à jour, un chapitre sur les systèmes alimentaires durables, qui comprend également un volet sur le bien-être des animaux, ainsi que d'autres questions de durabilité telles que la résistance antimicrobienne ou la réduction de l'utilisation de pesticides et d'engrais. Ainsi l'accord modernisé avec le Chili, dont les négociations ont abouti le 9 décembre dernier, est le premier accord qui contient un article consacré au bien-être des animaux. L'Union européenne coopère également avec le Japon et le Canada en matière de protection du bien-être des animaux.

L'UE s'est également dotée de mesures dites autonomes. Ainsi le règlement visant à lutter contre la déforestation importée a pour objectif d'assurer que les produits importés vers et exportés par l'Union européenne proviennent d'une production durable, éliminant ainsi du marché européen des produits responsables de déforestation ou de dégradation des forêts.

La stratégie de l'UE « de la ferme à la table », une initiative clé du pacte vert pour l'Europe, qui cherche à faire évoluer le système alimentaire actuel de l'UE vers un modèle durable, a également pour objectif de continuer à améliorer la protection des animaux.

Par ailleurs, une étude d'impact concernant la législation sur le bien-être des animaux est en cours de finalisation. Elle inclura également une analyse de l'impact des règles européennes sur le bien-être animal dans les relations avec les pays tiers. Une fois l'étude finalisée, la Commission européenne sera en mesure de présenter aux Etats membres des options telles que l'interdiction des cages et des limitations du temps de transport.

Sur le plan multilatéral, lors de la conférence ministérielle de l'OMC de juin 2022, l'UE a soutenu la déclaration sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. Celle-ci réaffirme notamment l'engagement des Membres signataires à renforcer leur soutien au commerce international tout en assurant la protection des êtres humains, des animaux ainsi que des plantes et de la santé. Ces efforts se retrouvent donc reflétés dans les objectifs commerciaux de l'UE.

Luxembourg, le 9 février 2023

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

(s.) Claude Haagen